

Soutenance de thèse de doctorat : Être et Jugement
A. Dewalque, Ulg, 14 février 2007 (a.dewalque@ulg.ac.be)

Présentation

Le travail que je présente ici est intitulé : « Être et jugement. Étude sur la théorie des catégories dans la philosophie de Rickert ». Avant d'en indiquer les principaux enjeux, je commencerai par le situer très brièvement dans le cadre des études néokantiennes actuelles.

Les études néokantiennes ont connu, ces dernières années, un renouveau remarquable. D'abord tournées de façon privilégiée vers l'école de Marbourg (constituée autour de Cohen, Natorp et Cassirer), elles ont investi récemment un nouveau champ de recherches constitué par l'école de Bade ou de Heidelberg, dont les principaux représentants sont Rickert, Windelband et Lask. Parallèlement, la réhabilitation d'une « théorie de la validité » d'obédience badoise, dans les travaux de Hans Wagner et de Werner Flach, a rendu nécessaire une réévaluation complète de la philosophie de Rickert et, plus particulièrement, de sa contribution au projet kantien de fondation de l'ontologie. En opposition aux rares interprétations existantes, focalisées sur les textes tardifs, il m'est apparu que cette contribution résidait prioritairement dans l'analyse des structures formelles du jugement. Plus exactement, ma thèse est que Rickert met en œuvre une théorie de la connaissance qui vise d'emblée à élucider la *constitution formelle des énoncés ontologiques*. Cette théorie se déploie ainsi – et c'est, à mon sens, ce qui fait son intérêt – sur un terrain qui a été délibérément abandonné par l'ontologie fondamentale de Heidegger, chez qui l'analyse logique du jugement a été remplacée par une herméneutique du *Dasein*.

Mon travail se divise en quatre parties.

1. Dans le premier chapitre, introductif, j'ai essentiellement mis en évidence deux aspects de la conception rickertienne qui avaient été totalement négligés dans la littérature secondaire. Premièrement, j'ai montré que, pour Rickert, la vérité d'un jugement catégorique du type « *S* est *p* » dépend de la vérité du jugement existentiel qui affirme l'existence de *S*. Pour cette raison, le problème de la connaissance semble devoir se concentrer dans l'analyse du jugement existentiel et des formes ontologiques (être, effectivité, réalité, idéalité, etc.). L'étude des déterminations qui ne concernent pas les positions d'existence se trouve quant à

elle abandonnée aux sciences particulières. C'est à ces dernières qu'il revient de statuer, en tant qu'ontologies régionales, sur la vérité relative au *contenu* du jugement. Il y a là un premier aspect décisif de la conception de Rickert. Deuxièmement, j'ai montré que cette conception était dès le départ animée par une thèse sur l'être : le mot « être » n'a de sens que dans le jugement et, plus particulièrement, dans le jugement qui affirme que « quelque chose *est* ». Concrètement, cela signifie que se représenter quelque chose et se représenter quelque chose d'existant sont des actes strictement équivalents : le qualificatif « existant » reçoit seulement un sens positif dans le jugement qui affirme que « quelque chose existe ». La question du sens de l'être se ramène ainsi à son tour à la théorie du jugement existentiel. En un mot, l'analyse du jugement existentiel semble devoir constituer le point nodal vers lequel convergent la fondation de la connaissance et la fondation de l'ontologie. J'ai étayé cette interprétation en confrontant les six éditions successives de la thèse d'habilitation de Rickert, *L'objet de la connaissance*, mais aussi en exploitant un certain nombre de manuscrits inédits conservés dans les archives à Heidelberg.

Ce constat – le rôle fondamental joué par l'analyse du jugement existentiel – m'a conduit à déplacer radicalement le centre de gravité du programme philosophique de Rickert, situé habituellement dans la théorie des valeurs ou dans la théorie du *Sollen*. Il a ainsi paru nécessaire de faire passer au premier plan l'analyse des structures judicatives. Si l'on admet en effet que l'être n'a de sens que dans le jugement « quelque chose est », alors la formation d'un concept critique de l'être dépend *ipso facto* d'une élucidation parallèle concernant le concept de « jugement ». Plus exactement, il fallait examiner deux questions : d'abord, quelle est la structure du jugement ? Ensuite, quelle est la composante, au sein de cette structure, qui exprime l'être ou qui porte une charge ontologique ? L'examen de ces questions vise ultimement à dégager un concept critique de l'être fondé sur l'analyse du jugement existentiel.

En outre, conformément à la distinction, chez Rickert, entre deux « voies » ou deux méthodes de la théorie de la connaissance, il a semblé nécessaire de déployer cette interrogation dans deux directions : l'analyse du jugement en tant qu'acte subjectif et en tant que proposition objective. Dans l'ensemble, je pense que l'intérêt majeur du néokantisme de Bade est précisément d'avoir intégré dans la théorie du jugement – tout comme l'avait fait Husserl dans les *Recherches logiques* – un double enseignement : l'enseignement de Brentano d'une part (l'analyse des *actes* judicatifs, relue à partir de la théorie de Bergmann), et l'enseignement de Bolzano d'autre part (l'analyse des « propositions en soi », relue à partir de

la logique de la validité de Lotze). Dans ma recherche, j'ai délibérément orienté l'étude de ces deux versants de la théorie du jugement sur l'élaboration d'un concept critique de l'être.

2. Le deuxième chapitre a ainsi été consacré au versant psychologique ou « subjectif » de la théorie du jugement. J'ai montré que la psychologie empirique, qui étudie le jugement comme un acte psychique effectif, forme chez Rickert un premier point de départ factuel pour l'investigation transcendantale. Cela étant, il est nécessaire, dans la critique, de mettre entre parenthèses l'existence des actes pour étudier leur sens. C'est pourquoi Rickert a mis en œuvre, dans *L'objet de la connaissance*, une « psychologie transcendantale » ou une « logique subjective » qui étudie le sens des actes indépendamment de leur existence effective. Sur cette voie, il m'est apparu que la fondation de l'ontologie prenait alors essentiellement la forme d'une analyse *noétique* du jugement existentiel, c'est-à-dire d'une analyse portant sur les actes ou les noèses. En un mot : elle doit mettre au jour la constitution noétique des énoncés ontologiques. Conformément aux deux questions soulevées plus haut, l'analyse noétique devait ici remplir une double tâche : premièrement, clarifier la structure de l'acte judiciaire en mettant en évidence la nature exacte de la décision ou de la « qualité » qui compose le jugement (affirmation et négation) ; deuxièmement, isoler, au sein de cette structure, la composante « ontologique ». J'ai examiné sur ce point la thèse de Rickert d'après laquelle l'être est toujours la forme que prend l'affirmation. Le concept de « forme affirmative » (*Jaform*) est ainsi apparu comme un premier concept critique de l'être.

3. Toutefois, ce résultat ne pouvait être que provisoire. L'étude des actes étant fondée, chez les néokantiens, sur l'étude des propositions judicatives, il fallait encore transposer l'analyse sur le versant objectif ou « noématique » de la théorie du jugement. Le troisième chapitre a donc été consacré à l'analyse noématique du jugement existentiel, telle qu'elle a été exposée dans le traité de 1930, *La logique du prédicat*. Dans la terminologie de Rickert, il s'agit alors de mettre en œuvre une « logique transcendantale » ou une « logique objective » qui ne porte plus sur les actes judiciaires, mais sur les corrélats des actes ou *noèmes*. Comme l'analyse noétique, l'analyse noématique dispose d'un point de départ factuel : ce n'est plus la structure psychique du jugement, mais sa structure *grammaticale* (sujet-copule-prédicat) qui tient lieu d'*analysandum* factuel. J'ai ainsi montré que Rickert, dans le sillage de Lask, a entrepris de gagner un sol logique à partir de la grammaire en conférant un sens métagrammatical aux concepts de sujet et de prédicat. La *structure* de la teneur judicative a alors pu être analysée comme la liaison d'un matériau catégoriel (sujet) et d'une forme catégorielle (prédicat). D'autre part, cette analyse structurelle devait permettre à nouveau

d'isoler, au sein de cette structure, une composant proprement ontologique. La thèse de Rickert, sur ce point, est que l'être n'a de sens qu'à la condition d'avoir le statut logique d'un prédicat, et plus exactement d'un prédicat *originnaire*, présupposé par les autres prédicats. Le concept de « prédicat originnaire » (*Urprädikat*) est ainsi apparu comme un second concept critique de l'être qui forme le pendant noématique du concept de « forme affirmative ».

4. Enfin, dans la quatrième et dernière partie du travail, j'ai suggéré que cette double analyse des structures judicatives pouvait être interprétée comme une base formelle pour poser à nouveaux frais le problème des catégories. Dans la mesure où l'être, compris comme forme affirmative ou prédicat originnaire, n'est pas purement et simplement synonyme d'effectivité, mais peut revêtir une pluralité de significations, on assiste, dans l'école de Bade, à un élargissement de la théorie traditionnelle des catégories. C'est surtout Emil Lask qui a exploité en ce sens l'équivocité de la « déduction métaphysique » des catégories chez Kant, allant jusqu'à infléchir la logique transcendantale en direction d'une théorie formelle de l'objet qui embrasse aussi bien les objets sensibles que les objets non sensibles (et jusqu'aux catégories elles-mêmes).

En conclusion, ce double résultat – la focalisation sur le jugement existentiel et la mise en place d'une théorie formelle de l'objet – permet déjà de corriger sensiblement la vision que l'on a du néokantisme classique. Mais il dépasse en même temps le cadre strictement néokantien pour deux raisons au moins. D'abord, il doit permettre à mon sens une réévaluation du débat entre Heidegger et Rickert. Ceux-ci défendent deux programmes de fondation de l'ontologie qui ne semblent pas seulement concurrents, mais qui semblent aussi être, en un sens, *complémentaires*. Très sommairement, on peut dire que l'analytique existentielle de Heidegger, axée sur le jugement existentiel « le *Dasein* est » ou « le *Dasein* existe », se borne essentiellement à établir des distinctions *matérielles*, entre différents domaines ontologiques (celui du *Dasein* et des choses). L'analyse noético-noématique proposée par Rickert, en revanche, s'attache à la constitution *formelle* du jugement existentiel et, à ce titre, elle semble davantage apte à satisfaire l'exigence critique d'universalité. Elle tend ainsi à fonder une authentique ontologie universelle, embrassant par principe toutes les formes affirmatives ou tous les prédicats originnaires possibles. Enfin, plus largement, ce résultat semble devoir rejaillir sur l'ensemble du programme critique kantien. L'élaboration d'une théorie du jugement existentiel est ainsi appelée à constituer la tâche principale d'une ontologie critique, qui reste encore à élaborer.